

laloidedieu.org

Appendice 5a : Le sabbat et le jour pour aller à l'église, deux choses différentes

Cette page fait partie de la série sur le 4e commandement : le sabbat :

1. Appendice 5a : Le sabbat et le jour pour aller à l'église, deux choses différentes (page actuelle).
2. Appendice 5b : Comment observer le sabbat à l'époque moderne
3. Appendice 5c : Appliquer les principes du sabbat dans la vie quotidienne
4. Appendice 5d : La nourriture le jour du sabbat — Guide pratique
5. Appendice 5e : Les transports le jour du sabbat
6. Appendice 5f : Technologie et divertissement le jour du sabbat
7. Appendice 5g : Le travail et le sabbat — Faire face aux défis du monde réel

QUEL EST LE JOUR POUR ALLER À L'ÉGLISE ?

AUCUN COMMANDEMENT NE FIXE UN JOUR PARTICULIER POUR LE CULTE

Commençons cette étude en allant droit au but : il n'existe aucun commandement de Dieu qui indique quel jour un chrétien doit aller à l'église, mais il en existe un qui détermine le jour où il doit se reposer.

Le chrétien peut être pentecôtiste, baptiste, catholique, presbytérien ou appartenir à toute autre dénomination, et assister au culte et aux études bibliques le dimanche ou tout autre jour, mais cela ne le dispense pas de l'obligation de se reposer le jour prescrit par Dieu : le septième jour.

LE CULTE PEUT AVOIR LIEU N'IMPORTE QUEL JOUR

Dieu n'a jamais précisé quel jour ses enfants ici sur terre doivent l'adorer : ni le samedi, ni le dimanche, ni le lundi, ni le mardi, etc.

Quel que soit le jour où le chrétien souhaite adorer Dieu par ses prières, ses louanges et ses études, il peut le faire, seul, en famille ou en groupe. Le jour où il se réunit avec ses frères pour adorer Dieu n'a rien à voir avec le quatrième commandement et n'est lié à aucun autre commandement donné par Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

LE COMMANDEMENT DU SEPTIÈME JOUR

L'ACCENT EST MIS SUR LE REPOS, NON SUR L'ADORATION

Si Dieu voulait vraiment que ses enfants se rendent au tabernacle, au Temple ou à l'église le jour du sabbat (ou le dimanche), il aurait évidemment mentionné ce détail important dans le commandement.

Mais, comme nous le verrons ci-dessous, cela n'a jamais été le cas. Le commandement dit seulement que nous ne devons ni travailler ni obliger qui que ce soit, pas même les animaux, à travailler le jour que lui, Dieu, a sanctifié.

POUR QUELLE RAISON DIEU A-T-IL MIS À PART LE SEPTIÈME JOUR ?

Dieu mentionne le sabbat comme un jour saint (mis à part, consacré) à de nombreux endroits dans les Saintes Écritures, en commençant par la semaine de la création : « Et Dieu acheva le septième jour l'œuvre qu'il avait faite, et se reposa [héb. שׁבת (Shabbat) v. cesser, se reposer, s'arrêter] ce jour-là de toute l'œuvre qu'il avait faite. Et Dieu bénit le septième jour et le sanctifia [héb. קדוש (kadosh) adj. saint, consacré, mis à part], parce qu'en ce jour il se reposa de toute l'œuvre qu'il avait créée et faite » (Genèse 2:2-3).

Dans cette première mention du sabbat, Dieu pose les bases du commandement qu'il nous donnerait plus tard de manière plus détaillée, à savoir :

1. Le Créateur a séparé ce jour des six jours qui l'ont précédé (dimanche, lundi, mardi, etc.).

2. Il s'est reposé ce jour-là. Nous savons évidemment que le Créateur n'a pas besoin de se reposer, puisque Dieu est esprit (Jean 4:24). Cependant, il a utilisé ce langage humain, connu en théologie sous le nom d'anthropomorphisme, pour nous faire comprendre ce qu'il attend de ses enfants sur terre le septième jour : se reposer, en hébreu, Shabbat.



Au septième jour, Dieu avait achevé l'œuvre à laquelle il avait travaillé ; ainsi, le septième jour, il se reposa de tout son travail. Puis Dieu bénit le septième jour et le rendit saint, parce que ce jour-là, il se reposa de tout le travail de création qu'il avait accompli.

LE SABBAT ET LE PÉCHÉ

Le fait que la sanctification (ou séparation) du septième jour par rapport aux autres jours ait eu lieu si tôt dans l'histoire humaine est significatif, car il montre clairement que le désir du Créateur de nous voir nous reposer précisément ce jour-là n'est pas lié au péché, puisque le péché n'existait pas encore sur terre. Cela indique qu'au ciel et sur la nouvelle terre, nous continuerons à nous reposer le septième jour.

LE SABBAT ET LE JUDAÏSME

Nous remarquons également qu'il ne s'agit pas d'une tradition du judaïsme, puisque Abraham, dont sont issus les Juifs, n'apparaîtrait que plusieurs siècles plus tard. Il s'agit plutôt de montrer à ses véritables enfants sur terre son comportement en ce jour, afin que nous puissions imiter notre Père, de la même manière que Jésus l'a fait : *« En vérité, en vérité, je vous le dis, le Fils ne peut rien faire de lui-même, sinon ce qu'il voit faire au Père ; car tout ce qu'il fait, le Fils le fait aussi de la même manière » (Jean 5:19)*.

LE SEPTIÈME JOUR DANS LA GENÈSE

Ce passage de la Genèse montre on ne peut plus clairement que le Créateur a séparé le septième jour de tous les autres et qu'il s'agit d'un jour de repos.

Jusque-là dans la Bible, le Seigneur n'avait pas précisé ce que l'homme, qui avait été créé la veille, devait faire le septième jour. Ce n'est que lorsque le peuple élu a commencé son voyage vers la terre promise que Dieu lui a donné des instructions détaillées sur le septième jour.

Après 400 ans de vie en esclavage dans un pays païen, le peuple élu avait besoin d'éclaircissements concernant le septième jour. Voici ce que Dieu lui-même a écrit sur une tablette de pierre afin que tous comprennent que c'était Dieu, et non un être humain, qui avait donné ces ordres.

LE QUATRIÈME COMMANDEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ

Examinons dans son intégralité ce que Dieu a écrit au sujet du septième jour :
« Souviens-toi du sabbat [héb. שבת (Shabbat) v. cesser, se reposer, s'arrêter], pour le sanctifier [héb. קדש (kadesh) v. sanctifier, consacrer]. Tu travailleras six jours et tu feras tout ton travail [héb. מלאכה (m'larrá) n.d. travail, occupation] ; mais le septième jour [héb. ויום השביעי (uma shivi-i) septième jour] est un repos pour le Seigneur, ton Dieu. En ce jour, tu ne feras aucun travail, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton animal, ni l'étranger qui est à l'intérieur de tes portes. Car en six jours le Seigneur fit le ciel, la terre et la mer, et tout ce qui s'y trouve, et il se reposa le septième jour ; c'est pourquoi le Seigneur bénit le jour du sabbat et le sanctifia » (Exode 20:8-11).

POURQUOI LE COMMANDEMENT COMMENCE-T-IL PAR LE VERBE « SE SOUVENIR » ?

Le fait que Dieu commence le commandement par le verbe « se souvenir » [héb. זכר (zakar) v. se souvenir, se rappeler] montre clairement que se reposer le septième jour n'était pas quelque chose de nouveau pour son peuple.

En raison de leur statut d'esclaves en Égypte, ils ne pouvaient pas le faire souvent ou de la bonne manière. Remarquez également que ce commandement est de loin le plus détaillé des 10 commandements donnés au peuple, puisqu'il occupe un tiers des versets de la Bible consacrés aux commandements.

L'OBJECTIF DU COMMANDEMENT

Nous pourrions parler longuement de ce passage de l'Exode, mais je veux me concentrer sur l'objectif de cette étude : montrer que le Seigneur n'a rien mentionné dans le quatrième commandement qui soit lié au fait d'adorer Dieu, de se rassembler dans un lieu pour chanter, prier ou étudier la Bible.

Ce qu'il a souligné, c'est que nous devons nous rappeler que c'est ce jour, le septième, qu'il a sanctifié et mis à part comme jour de repos.

L'ordre de Dieu de se reposer le septième jour est si sérieux qu'il a élargi le commandement pour y inclure nos visiteurs (étrangers), nos employés (serviteurs) et même les animaux, en indiquant très clairement qu'aucun travail séculier ne doit être autorisé ce jour-là.

L'ŒUVRE DE DIEU, LES BESOINS FONDAMENTAUX ET LES ACTES DE BONTÉ LE JOUR DU SABBAT

LES ENSEIGNEMENTS DE JÉSUS SUR LE SABBAT

Lorsqu'il était parmi nous, Jésus a clairement indiqué que les actes liés à l'œuvre de Dieu sur terre (Jean 5:17), les besoins humains fondamentaux comme manger (Matthieu 12:1) et les actes de bonté envers les autres (Jean 7:23) peuvent et doivent avoir leur place le septième jour sans enfreindre le quatrième commandement.

SE REPOSER ET TROUVER SES DÉLICES EN DIEU

Le septième jour, l'enfant de Dieu se repose de son travail, imitant ainsi son Père céleste. Il adore aussi Dieu et trouve ses délices dans sa Loi, non seulement le septième jour, mais tous les jours de la semaine.

L'enfant de Dieu aime obéir à tout ce que son Père lui a enseigné et y prend plaisir :
« Heureux l'homme qui ne marche pas selon le conseil des méchants, ne se tient pas sur le chemin des pécheurs et ne s'assied pas à la place des moqueurs, mais qui trouve son plaisir dans la Loi du Seigneur et médite sa Loi jour et nuit » (Psaume 1:1-2 ; voir aussi : Psaumes 40:8; 112:1; 119:11; 119:35; 119:48; 119:72; 119:92 ; Job 23:12 ; Jérémie 15:16 ; Luc 2:37 ; 1 Jean 5:3).

LA PROMESSE DANS ÉSAÏE 58:13-14

Dieu a utilisé le prophète Ésaïe comme porte-parole pour faire l'une des plus belles promesses de la Bible à ceux qui lui obéissent en observant le sabbat comme jour de repos :
« Si tu empêches ton pied de profaner le sabbat, de faire ta volonté en mon saint jour ; si tu appelles le sabbat un délice, un jour saint et glorieux du Seigneur ; et si tu l'honores, en ne suivant pas tes propres voies, en ne recherchant pas ta propre volonté et en ne prononçant pas de vaines paroles, alors tu trouveras tes délices dans le Seigneur, et je te ferai chevaucher sur les hauteurs de la terre, et je te soutiendrai par l'héritage de ton père Jacob ; car la bouche du Seigneur a parlé » (Ésaïe 58:13-14).

LES BÉNÉDICTIONS DU SABBAT SONT AUSSI POUR LES GENTILS

Une belle promesse particulière liée au septième jour est réservée à ceux qui recherchent les bénédictions de Dieu. En s'adressant au même prophète, le Seigneur est allé plus loin, en précisant que les bénédictions du sabbat ne sont pas limitées aux Juifs.

LA PROMESSE DE DIEU AUX GENTILS QUI OBSERVENT LE SABBAT

*« Et quant aux **Gentils** [נֵכָר nekhar (étrangers, gens d'autres pays, non-Juifs)] qui se joignent au Seigneur pour le servir, pour aimer le nom du Seigneur et pour être ses serviteurs, à tous ceux qui **observent le sabbat** sans le profaner et qui **embrassent mon***

***alliance**, je les amènerai sur ma montagne sainte, et je les réjouirai dans ma maison de prière ; leurs holocaustes et leurs sacrifices seront agréés sur mon autel ; car ma maison sera appelée une maison de prière pour tous les peuples »* (Ésaïe 56:6-7).

LE SAMEDI ET LES ACTIVITÉS DE L'ÉGLISE

Le chrétien obéissant, qu'il soit Juif messianique ou Gentil, se repose le septième jour parce que c'est ce jour-là, et aucun autre, que le Seigneur lui a ordonné de se reposer.

Si vous souhaitez entrer en relation avec votre Dieu au sein d'un groupe, ou adorer Dieu aux côtés de vos frères et sœurs en Christ, vous pouvez le faire chaque fois que l'occasion se présente, ce qui est généralement le cas le dimanche, mais aussi le mercredi ou le jeudi, lorsque de nombreuses églises organisent des réunions de prière, d'enseignement doctrinal, de guérison et d'autres cultes.

LA FRÉQUENTATION DES SYNAGOGUES LE SAMEDI

Les Juifs de l'époque biblique comme les Juifs orthodoxes d'aujourd'hui se rendent dans les synagogues le samedi parce que c'est évidemment plus pratique, puisqu'ils ne travaillent pas ce jour-là, par obéissance au quatrième commandement.

JÉSUS ET LE SABBAT

Jésus lui-même se rendait régulièrement au Temple le samedi, mais à aucun moment il n'a laissé entendre qu'il allait au Temple le septième jour parce que cela faisait partie du quatrième commandement — car ce n'est tout simplement pas le cas.



Maquette du Temple de Jérusalem avant sa destruction par les Romains en 70 après J.-C. Jésus se rendait régulièrement au Temple et dans les synagogues et y prêchait.

JÉSUS TRAVAILLAIT AU SALUT DES ÂMES LE JOUR DU SABBAT

Jésus était occupé sept jours sur sept à accomplir l'œuvre de son Père :
« Ma nourriture, dit Jésus, c'est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé et d'achever son œuvre » (Jean 4:34).

Et aussi :
« Mais Jésus leur répondit : "Mon Père travaille jusqu'à présent, et moi aussi, je travaille" » (Jean 5:17).

Le jour du sabbat, il trouvait souvent dans le Temple le plus grand nombre de personnes qui avaient besoin d'entendre le message du Royaume :
« Il se rendit à Nazareth, où il avait été élevé, et, le jour du sabbat, il entra dans la synagogue, selon son habitude. Il se leva pour lire » (Luc 4:16).

L'ENSEIGNEMENT DE JÉSUS, PAR LA PAROLE ET L'EXEMPLE

Un véritable disciple de Christ conforme sa vie à la sienne en tous points. Il a clairement indiqué que si nous l'aimons, nous serons obéissants au Père et au Fils. Ce n'est pas une exigence pour les faibles, mais pour ceux qui ont les yeux fixés sur le Royaume de Dieu et sont prêts à faire tout ce qu'il faut pour obtenir la vie éternelle.

Même si cela suscite l'opposition des amis, de l'église et de la famille. Les commandements concernant les cheveux et la barbe, les tzitzit, la circoncision, le sabbat et les viandes interdites sont ignorés par la quasi-totalité de la chrétienté, et ceux qui refusent de suivre la foule seront certainement persécutés, comme Jésus nous l'a dit. L'obéissance à Dieu exige du courage, mais la récompense est l'éternité.